

OUTILS D'AIDE A L'EVALUATION DE L'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE

Dans le cadre de son activité professionnelle relevant de la sous-section 4 (travaux neufs, rénovation, entretien courant...), l'employeur doit procéder à l'évaluation du niveau d'empoussièrement pour chaque processus mis en œuvre par ses travailleurs afin de :

- classer le processus parmi les 3 niveaux réglementaires définis par le code du travail (art R 4412- 98)
- s'assurer du respect de la Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP) en matière d'amiante
- mettre en place les mesures de prévention adaptées (mesures de protections collective et individuelle) selon le niveau d'empoussièrement évalué.

Les outils suivants permettent d'aider les entreprises dans l'évaluation de l'empoussièrement amiante des processus de travail les plus courants du BTP en amont de la première intervention.

Il est à noter que des mesures d'empoussièrement devront nécessairement être réalisées afin de confirmer le niveau d'empoussièrement et ainsi que les moyens de protection mis en œuvre sont adaptés.

OUTILS DISPONIBLES :

Scol@miante :

Accessible par le lien suivant <http://scolamiante.inrs.fr>

Cette base est accessible à tous après acceptation sur la page d'accueil des conditions d'utilisation et d'accès au site.

Exemple de recherche :

Après avoir renseigné l'activité, le matériau, la technique de traitement, le type d'humidification et de captage à la source il apparait l'empoussièrement attendu.



The screenshot shows the Scol@miante interface with the following details:

- Activité :** Sous-section 4 : Intervention
- Matériau :** Mortier - Colle de carrelage
- Technique de traitement :** Cassage manuel - Burinage - Piquage - Démolition avec un outil manuel
- Travail à l'humide :** Humidification du matériau par pulvérisation des matériaux et brumisation ou nébulisation
- Captage à la source :** Aspiration à la source avec système d'aspiration avec filtre THE
- Empoussièrement :** 80 f/l
- Indice de confiance :** A visual scale from 'faible' (low) to 'élevé' (high).

CARTO Amiante :

Le rapport CARTO précise les niveaux d'empoussièrement et les moyens de protections collectives et individuelles pour les processus de travail suivants :

- Perçage de dalles et revêtements de sol
- Recouvrement de dalles, revêtements de sol
- Vissage et dévissage sur dalles de sol
- Décollement de quelques dalles de sol
- Perçage de peinture ou enduit intérieur
- Découpe/Démontage par outils manuels de canalisation en amiante ciment
- Démontage Déconstruction de toiture
- Démoussage de toiture
- Perçage de colle carrelage faïence
- Grattage de colle carrelage faïence
- Perçage enduit façade extérieure

Le rapport CARTO Amiante est accessible par le lien suivant : <http://www.inrs.fr/dms/inrs/PDF/Rapport-Carto-amiante-OPPBT-PP-INRS-DGT/Rapport-Carto-amiante-OPPBT-PP-INRS-DGT.pdf>

L'amiante, un risque qui nous concerne